

Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Cette résolution témoigne de l'importance accordée par le CESE à cette absolue nécessité de limiter notre empreinte écologique au nom des générations futures. En effet, devant une urgence écologique sans précédent, la CFE-CGC rappelle son engagement en faveur d'une transition écologique sociale et responsable.

Si nous sommes globalement en phase avec les préconisations de cette résolution, nous devons pour autant être vigilants en ce qui concerne le secteur industriel et se poser la question : ce secteur va-t-il pouvoir supporter plus de charges que ce n'est déjà le cas ? Par exemple, l'automobile va, dès 2020, pâtir socialement et dans toute l'Europe des nouvelles normes que la Commission européenne impose, sans oublier la crise sanitaire actuelle. Alors oui, il faut bien diminuer notre empreinte CO₂ pour le Groupe CFE-CGC, mais sans mettre définitivement à terre nos acteurs économiques !

Le Groupe CFE-CGC insiste sur le fait que le pilotage de cette société bas carbone doit être au cœur de la politique énergétique et industrielle du pays. Pour nous, la lutte contre le changement climatique doit être adossée à une gouvernance exemplaire et responsable des acteurs économiques, permettant notamment aux salariés d'être mobilisés et associés aux orientations et décisions. Cette adhésion des salariés, et plus largement des citoyens, passera par un dialogue social de qualité sur les enjeux environnementaux, climatiques et plus largement du développement durable, voire de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Le groupe CFE-CGC a donc voté en faveur de cette résolution car son objectif est, notamment, de renforcer la prise de conscience collective, politique et citoyenne quant à l'indispensable mobilisation de toutes et tous pour relever le défi climatique. Et pour cela l'Europe a un rôle majeur : la CFE-CGC attend beaucoup de la « *loi climat, volet du Pacte vert* », présentée le 4 mars dernier par la commission européenne.